

Disséminations expérimentales d'orge génétiquement modifiées - des expériences coûteuses sans avantage pour l'agriculture suisse

Boudry, 14 juin 2019. L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a approuvé hier une demande de l'Institut de microbiologie végétale de l'Université de Zurich visant à semer de l'orge génétiquement modifiée (GM) dans les champs de la station de recherche sécurisée d'Agroscope à Reckenholz, Zurich. Cette expérience est inutile, cher et ne contribue pas au développement d'une agriculture suisse durable.

Le gène Lr 34 du blé a été ajouté par génie génétique à une variété d'orge qui devra être cultivées pendant cinq ans sur le "site protégé" à Zürich Reckenholz. En conditions contrôlées (sous serre), ce gène confère une résistance partielle aux maladies fongiques, mais semble garder son efficacité sur le long terme. Les expériences de dissémination visent à tester la résistance de ces plantes transgéniques en plein champ. L'action du gène dans la résistance aux champignons n'est pas encore claire. Par exemple, l'introduction de ce gène étranger dans l'orge pourrait avoir des effets physiologique secondaires involontaires non connus et non souhaités.

L'Alliance suisse pour une agriculture sans génie génétique, qui s'engage depuis des décennies en faveur d'une agriculture agroécologique et d'une sélection variétale adaptée à ces systèmes, est très critique face à cette dissémination. À notre avis, malgré des coûts élevés, les essais n'apportent aucune contribution à la mise en place d'agrosystèmes durables en Suisse. Les maladies fongiques à tester ne présentent pas de danger aigu en Suisse. En effet, elles peuvent être évitées grâce à la culture de variétés résistantes non GM et à l'adaptation des conditions de culture. C'est ce qui est fait actuellement. De plus, l'acceptation et le potentiel commercial des variétés transgéniques en Suisse sont extrêmement faibles et l'essai se concentre sur l'orge de brasserie qui n'est pas une culture importante en Suisse, au contraire de l'orge fourragère.

Pour être autorisée, une dissémination doit contribuer à la recherche sur la sécurité biologique des OGM. Or, sous sa forme actuelle, l'expérience ne répond pas, selon nous, à ces exigences. Premièrement, il est prévu d'étudier les effets du transgène sur les champignons mycorrhiziens vivant en symbiose avec les racines de l'orge. Mais, selon les auteurs de la demande, il n'est pas clair si le gène LR34 est réellement exprimé dans les racines. En l'absence d'une certitude de l'expression du transgène dans les racines, étudier son impact sur des champignons mycorrhiziens racinaires n'est pas du tout pertinent. Deuxièmement, le protocole pour la réalisation de ces expériences n'est pas décrit. La recherche sur les questions de biosécurité liée aux OGM n'est donc pas prise au sérieux par les requérants et ne figure dans la demande que parce qu'elle est obligatoire.

Il est à notre sens très surprenant et aussi très dommageable que l'OFEV valide ce genre de proposition d'une qualité scientifique déplorable. En outre, selon l'ordonnance, la propagation d'OGM et leurs nouvelles propriétés dans l'environnement devraient être évitées. Toutefois, les mesures de protection proposées n'excluent pas complètement la possibilité d'une contamination car les distances proposées sont trop faibles.

Les résultats et les publications résultant des essais profiteront principalement à l'équipe de recherche du candidat et à ses partenaires puisqu'ils détiennent un brevet sur le gène Lr34.

Un site sécurisé qui coûte 750'000 CHF par an au contribuable au bénéfice de quelques scientifiques et d'expériences sur la biosécurité alibi (qui au mieux seront publiées et très peu lues). Voilà l'état de la recherche sur les OGM en Suisse qu'on tente de défendre à tout prix.

Complément d'information

- Luigi D'Andrea, Secrétaire exécutif de l'Alliance suisse pour une agriculture sans génie génétique ; tél. 077 400 70 43, l.dandrea@stopogm.ch